

Communiqué de presse

Paris, le 5 décembre 2022
N°396

Lauréats de l'appel à projets SCB (bois construction)

A l'occasion du déplacement du ministre délégué chargé de l'Industrie, Roland Lescure, chez Groupe THEBAULT, le leader français du contreplaqué, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, Olivier Klein, ministre délégué chargé de la ville et du logement, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, annoncent la poursuite du soutien de l'Etat à l'investissement dans la filière bois et les lauréats des premiers appels à projet France 2030 pour la filière qui représentent près de 200 M€ d'aides à l'investissement pour le développement du bois matériau en France.

Activité industrielle majeure représentant plus de 1,1% du PIB et près de 500 000 emplois (12,4% des emplois industriels), la filière bois française s'appuie sur l'actif historique que sont les 16,7 millions d'hectares de forêt exploités en France Métropolitaine, qui couvrent 31% du territoire et font de la France le 4^e pays européen le plus boisé. Elle dispose grâce à cette ressource d'un potentiel de développement remarquable dans le contexte de la transition écologique.

Cette dernière impliquera en effet un recours accru au bois, comme matériau, notamment dans le bâtiment où la RE 2020 encourage la construction bois, mais aussi comme intrant pour l'industrie, pour fournir la biomasse indispensable à la décarbonation de la chaleur industrielle et au développement de la chimie biosourcée. Ces deux défis font de la filière bois française un atout majeur pour la France dans sa transition écologique.

Ces deux défis impliquent également une mutation majeure de la filière, aujourd'hui trop peu positionnée sur la transformation en bois technique, qui va être nécessaire pour développer le recours au bois construction, et trop peu capable de produire et collecter sur le territoire national les déchets de transformation nécessaires au développement de la ressource biomasse. Un effort d'investissement important est nécessaire. C'est cette transformation que l'Etat engage et soutient depuis France Relance et dorénavant à travers France 2030.

France Relance a lancé cette dynamique favorable à l'investissement dans la filière bois et engagé un véritable renouveau industriel du secteur, à travers 260M€ d'investissements, aidés à hauteur de 60M€ pour la décarbonation de la filière ; 430M€ d'investissement productif aidés à hauteur de 85M€, et enfin le lancement des fonds bois I et II prolongés par un fonds bois III en 2022 pour aider à structurer la production de bois brut.

France 2030 s'appuie sur le succès de ces dispositifs et passe à l'étape ultérieure avec 300M€ pour amplifier la production industrielle de bois construction.

A l'occasion de l'annonce par les ministres concernés du résultat de la première relève des appels à projets France 2030 Bois, le ministre délégué chargé de l'Industrie s'est déplacé sur le site de l'entreprise Thébault, leader français du contreplaqué (48% de la production nationale) très présent à l'export (65% de son chiffre d'affaires) qui incarne cette ambition industrielle pour la filière.

La première relève de l'Appel à projets France 2030 Systèmes Constructifs en Bois a permis de sélectionner 30 projets d'investissement dans la production de bois technique pour la construction, représentant 800 M€ d'investissement accompagnés à hauteur de 125 M€.

Le dispositif du Biomasse chaleur pour l'industrie du bois (BCIB) financé également par France 2030 a permis de sélectionner onze lauréats (176M€ d'investissements) qui seront aidés à hauteur de 67M€ L'aide permettra aux industriels d'être autonomes en énergie, sujet prégnant dans le contexte actuel, et de décarboner l'étape clé du séchage, priorité pour permettre une meilleure valorisation du bois.

Ces deux dispositifs seront reconduits pour une seconde phase.

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, a déclaré : « *Je salue la sélection des 41 lauréats des appels à projets bois du plan France 2030, qui sont autant de projets conquérants d'industrialisation de la filière bois française, qui la positionnent comme un acteur central de la transition écologique. Ces projets permettront non seulement de développer la filière bois, mais aussi de décarboner le bâtiment, à partir de produits origine France, et de fournir de la biomasse française pour la décarbonation du reste de l'industrie. Le dynamisme de ces appels à projet, qui seront reconduits, illustre le fait que l'industrie apporte des solutions concrètes au défi de la transition écologique. »*